



Des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE FONDS

Adoptée par le conseil d'administration le 14 août 2017



Fondation héros de tous les jours



fondation_heros@hotmail.fr

<http://herosdetouslesjours.org/>



Des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau

PRÉAMBULE :

Les décisions de financement sont prises en fonction de la conformité des projets à la mission de la Fondation établie comme suit :

- La Fondation Héros de tous les jours est un organisme sans but lucratif contribuant financièrement au développement et à la formation des élèves handicapés en raison d'une déficience physique et intellectuelle aux fins de favoriser leur autonomie et leur intégration;
- Par sa contribution financière, la Fondation permet notamment l'émergence de projets pédagogiques et éducatifs spéciaux, l'organisation de certaines activités parascolaires, l'acquisition de matériel et d'équipement spécialisés, la recherche et le développement en matière pédagogique et médicale; permet d'accorder des bourses d'études à des étudiants; d'encourager et favoriser le placement des élèves actuels et anciens qui veulent s'intégrer dans un milieu de travail ou dans un autre;
- L'action charitable de la Fondation se limitera donc aux seuls élèves handicapés des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau et à ceux qui reçoivent des services de celles-ci.

La Fondation agit en complémentarité aux services dispensés par d'autres organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux et n'entend pas se substituer à ces organismes.

Les élèves scolarisés à l'hôpital Marie-enfant sont réputés appartenir à l'école Victor-doré. De ce fait, leurs besoins sont pris en considération.

Bien que basé sur la pertinence des projets, l'octroi de fonds se fait selon le principe de l'équité entre les écoles Victor-doré et Joseph-Charbonneau.



Fondation héros de tous les jours



fondation_heros@hotmail.fr

<http://herosdetouslesjours.org/>



Des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau

CRITÈRES DES PROJETS :

1. Les projets peuvent provenir d'élèves, de groupes d'élèves, du personnel, du Conseil d'établissement ou de la direction de chacune des écoles. Tout projet présenté au comité de distribution de fonds doit être parrainé et signé par un enseignant ou un intervenant ou le président du conseil d'établissement.
2. Lorsqu'un projet a d'autres sources de financement, la contribution de la Fondation ne peut couvrir que la partie des coûts supplémentaires attribuables à la problématique spécifique aux élèves des deux écoles (ex : transport adapté et/ou accompagnateur spécialisé pour des sorties éducatives.)
3. Une période fixe de distribution est déterminée : fin octobre de chacune des années scolaire. Les dates exactes seront déterminées en début d'année lors de la première réunion du conseil d'administration et les écoles en seront avisées immédiatement. Tous les projets présentés à la Fondation devront porter une date de fin de réalisation.
4. Tous les projets doivent être approuvés et jugés réalisables par la direction de l'école avant d'être soumis à la Fondation. Le sous-comité école et la direction étudient les demandes et priorisent les projets afin de les recommander au conseil d'administration.
5. La Fondation souhaite recevoir des écoles une liste de projets (banque) qui ont déjà été présélectionnés mais qui ne sont pas retenus faute de budget. Cette banque de projets servira entre autres pour travailler avec certains donateurs préférant remettre un don spécifiquement pour un projet en particulier.
6. Si la Fondation fournit un appareil dédié à un élève, lorsque viendra le transfert de cet élève de l'école Victor-Doré à l'école Joseph-Charbonneau, les besoins de celui-ci feront l'objet d'une évaluation et d'une recommandation de la part de l'école Victor-Doré. Suite à cette analyse un nouvel appareil sera, le cas échéant, demandé à la Fondation pour permettre de répondre aux besoins de l'élève. Dans l'attente que la Fondation fournisse à l'élève l'équipement requis pour ses besoins, l'école Victor-Doré permettra, après entente avec l'école Joseph-Charbonneau, à l'élève de continuer à utiliser temporairement l'équipement lui ayant été affecté.

Le projet d'attribution de l'équipement à l'élève, doit être priorisé et présenté par l'école Joseph-Charbonneau selon la procédure habituelle. Pour chaque appareil dédié à un élève, les parents recevront un message stipulant clairement que l'appareil reste propriété de l'école advenant le départ ou la fin de ses études.



Fondation héros de tous les jours



fondation_heros@hotmail.fr

<http://herosdetouslesjours.org/>



Des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau

7. Tous les projets concernant des activités parascolaires devront suivre la démarche habituelle et faire partie de la présélection par le comité de l'école.
8. Tous les projets doivent être soumis au conseil d'administration de distribution de fonds dans les délais prescrits.
9. Un reçu d'impôt sera émis aux donateurs qui le demandent.
10. Des compagnies ou des particuliers peuvent demander que les sommes données soient attribuées à un projet spécifique.
11. Dans le cas des dons matériels, ils sont soumis à l'approbation de la politique de distribution de fonds dès qu'un reçu d'impôt est demandé. Dans ce cas le montant ou la valeur du bien est considéré dans le partage entre les écoles.
12. Les levées de fonds organisées par les intervenants des écoles parallèlement à la campagne de financement de la Fondation sont tolérées en autant qu'une demande soit formulée au conseil d'administration et que cela ne vienne pas en conflit avec les activités de la Fondation.
13. Tous les projets choisis et subventionnés par un donateur doivent absolument avoir été acceptés au préalable par le comité de présélection des écoles. Les projets doivent faire partie de la banque de projets déposée au conseil d'administration de la Fondation par les écoles. Il sera toujours important de partager équitablement les dons entre les deux écoles, c'est-à-dire moitié/moitié, à moins qu'un don soit spécifiquement dédié à un projet dans une école. Il serait alors remboursé à ladite école, sur présentation des factures pour des achats que l'école aurait faits relativement à ce don dédié.
14. Dons dédiés - la notion de dons dédiés doit nécessairement être encadrée par des principes directeurs édictés par la Fondation et répondre notamment aux exigences suivantes :
 - Respecter la mission de la Fondation Héros de tous les jours.
 - S'inspirer de l'article 94 de la LIP, soit, notamment, d'être compatible avec la mission de l'école.
 - Se conformer au projet éducatif de l'école.
 - Améliorer la qualité de vie des élèves à l'école.
 - Respecter le principe d'égalité des chances.



Fondation héros de tous les jours



fondation_heros@hotmail.fr

<http://herosdetouslesjours.org/>



Fondation
Héros de
tous les jours

Des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau

Crédibilité et transparence :

- Les dons dédiés ne peuvent être faits en lien avec un ou une employée de l'établissement.
- Les dons dédiés doivent être assujettis aux règles de la Fondation et au principe de répondre au plus grand nombre d'élèves.
- Les dons dédiés doivent permettre aux personnels de l'établissement concerné de favoriser la participation sociale signifiante du plus grand nombre d'élèves en leur faisant vivre des expériences que l'école ne pourrait pas financer autrement.

Le conseil d'administration de la Fondation décidera de la ventilation de chaque don dédié en fonction des projets qui lui seront présentés.

MODE DE PAIEMENT :

- a) Suite à la recommandation du conseil d'administration, la Fondation rembourse les écoles, sur présentation des factures d'achats faits pour les projets présentés et acceptés par résolutions.
- b) L'école gère les sommes qui lui sont allouées et fait rapport au conseil d'administration.

BALANCE D'ARGENT DE PROJETS

L'argent non dépensé sera remis à nouveau à l'école concernée et appliqué sur un projet semblable ou autre. Avant d'utiliser l'argent non dépensé, l'école doit représenter un projet au conseil d'administration.



Fondation héros de tous les jours

<http://herosdetouslesjours.org/>



fondation_heros@hotmail.fr